

Financement



En plein rebond depuis quatre ans, le marché français du leasing devrait enregistrer une forte croissance en 2018. Cette tendance est entretenue à la fois par la flexibilité qu'offre ce mode de financement vis-à-vis des banques et par le désir des entreprises de remplacer régulièrement certains de leurs équipements afin que ceux-ci demeurent à la pointe de la technologie.

Le marché du leasing en pleine effervescence

Le marché français du leasing a enregistré un début d'année extrêmement dynamique. Lors du premier semestre, la production a en effet augmenté de 7,1 % sur un an, selon les données publiées par l'Association française des sociétés financières (ASF). Cette performance est d'autant plus remarquable qu'elle intervient après des exercices déjà très dynamiques. «L'an passé, la production de l'ensemble de l'activité leasing (crédit-bail mobilier et autres opérations de location avec ou sans option d'achat) a progressé de 7,5 % par rapport à 2016, avec 27,6 milliards d'euros d'investissements nouveaux, rappelle Françoise Palle Guillabert, déléguée générale de l'ASF. Or en 2016, le marché avait déjà enregistré une croissance à deux chiffres, à 11 %.

Un paiement adapté à l'économie d'usage

Cette tendance est alimentée par plusieurs facteurs. Les acteurs de ce marché y voient d'abord une évolution socio-

économique. «Aujourd'hui, nous sommes davantage tournés vers les fonctionnalités et les usages des produits ou services dont nous avons besoin plutôt que vers leur possession, explique Charlotte Denney, directrice générale de BNP Paribas Leasing Solutions. Cette économie de l'usage traduit une nouvelle réflexion éthique qui va à l'encontre de la surconsommation pour s'orienter davantage vers une économie durable avec autant de fonctionnalités mais moins de propriété.» Le développement de cette économie de l'usage est d'ailleurs concomitant avec celui des nouvelles technologies. «L'accélération actuelle des cycles d'innovation entraîne une obsolescence plus rapide des produits, y compris dans les équipements d'entreprise, indique Eugénie Aurange, directrice du développement, des marchés et de la communication chez Crédit Agricole Leasing & Factoring. Pour demeurer compétitives, notamment face aux concurrents des pays émergents qui ont directement accès aux nouvelles technologies, les entreprises françaises doivent

rester à la pointe de l'innovation. Le leasing permet de moderniser et de renouveler l'outil de production en bénéficiant des dernières technologies.» C'est notamment le cas dans le domaine de l'informatique. «Au-delà de trois ans, un ordinateur ne répond plus à nos besoins en termes de mémoire et de sécurité», explique Bruno de Lattre, directeur des systèmes d'information chez Grant Thornton, qui a fait le choix de la location financière auprès de BNP Paribas Leasing Solutions pour son parc d'ordinateurs. «Le renouvellement de notre matériel, prévu dans notre contrat de location, nous coûte alors moins cher que sa maintenance et sa montée en performance. Nous bénéficions ainsi toujours d'équipements informatiques et bureautiques à la pointe des dernières technologies, ce qui contribue d'ailleurs aussi à l'agilité de notre organisation. Nous évitons également les nombreux coûts indirects, notamment en termes de support et de maintenance informatique qui, sur du matériel obsolète, peuvent très vite être élevés.»

Des projets en lien avec la transition énergétique

Surtout, le leasing reste pour de nombreuses entreprises, en particulier les PME, un moyen de préserver leur taux d'endettement et, en conséquence, d'optimiser leur accès au crédit. «Dans les comptes de résultat, le leasing s'inscrit sous forme de loyer déductible des charges, rappelle Eugénie Aurange. Ce financement limite l'utilisation des capitaux et préserve les fonds propres et la trésorerie de l'entreprise.» De quoi notamment séduire le spécialiste du courtage en assurance et en crédit Assu2000, qui recourt à ce mode de financement pour son équipement informatique lui aussi. La société compte neuf filiales réunies au sein d'un groupement d'intérêt économique (170 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2018), qui a pour vocation de mutualiser différentes fonctions de back-office, dont l'informatique. «Dans le cadre de notre organisation, le leasing est un mode de financement plus simple que le crédit en termes d'ingénierie financière, souligne Joffray



Bruno de Lattre, directeur des systèmes d'information, Grant Thornton

«Avec la location financière, nous bénéficions toujours d'équipements informatiques et bureautiques à la pointe des dernières technologies.»

Un secteur engagé dans la transformation digitale

- Afin de satisfaire des besoins en progression croissante, les acteurs du marché du leasing s'attachent à digitaliser leur parcours client, de manière à améliorer les processus de traitement des demandes de leasing. D'ici la fin de l'année, Realease Capital va par exemple proposer une nouvelle version de son extranet partenaire et client. «Notre nouvel extranet embarque un robot et de l'intelligence artificielle, permettant d'établir un scoring du demandeur et, en fonction du type de demande, de l'envoyer aux bailleurs les mieux placés pour y répondre, précise Régis Dodin, son président-directeur général. Au-delà de la phase d'étude, tout le parcours client sera automatisé demain, de la signature électronique du contrat à la facturation et au suivi des contrats et des équipements financés.»
- Grâce à de telles technologies, les loueurs seront désormais capables de traiter une demande client en quelques clics et d'apporter des réponses en quelques heures, contre plusieurs jours auparavant.



Françoise Palle Guillaubert, déléguée générale, ASF

«L'an passé, la production de l'ensemble de l'activité leasing a progressé de 7,5 % par rapport à 2016, après avoir déjà enregistré une croissance à deux chiffres cette année-là.»

Leasing proposent de leur côté déjà des «services verts». «Nous avons mis en place une nouvelle offre de location financière de véhicules électriques ou encore une offre de crédit-bail pour des projets de «relamping», qui permet aux entreprises souhaitant passer à l'éclairage LED de bénéficier des avantages du leasing pour ce type d'investissement, comme un amortissement plus rapide et une optimisation fiscale», ajoute Eugénie Aurange.

Des contrats «full services»

Par ailleurs, le développement de contrats dits «full services» fait l'objet d'intenses réflexions de la part des spécialistes du secteur. Ces contrats donnent accès à des services globaux intégrant la mise à disposition d'équipements conjuguée à des services tels que la maintenance, l'entretien, les mises à jour, la formation des utilisateurs, la gestion des équipements en fin de contrat (désinstallation, recyclage, revente, etc.). «Outre le matériel, le coût du loyer comprend un certain nombre de services délivrés, pour partie, par la société de financement, explique Bruno de Lattre. Nous sommes par exemple très vigilants sur les prestations d'effacement des données sur les ordinateurs que nous rendons en fin de contrat. Ce service fait partie de l'un des 30 critères de choix lorsque nous faisons un appel d'offres pour renouveler notre contrat de location financière, au même titre d'ailleurs que la performance de

Cottin, directeur financier du groupe Assu2000. Alors que l'amortissement sur un crédit est de quatre à cinq ans, le leasing nous permet d'être sur une durée d'amortissement plus courte et nous évite de puiser dans notre trésorerie.» Dans le but d'entretenir cette dynamique porteuse, les professionnels du leasing cherchent, en plus de simplifier les démarches de leurs clients (voir encadré), à étoffer leur palette de services. Ainsi, de nouveaux contrats commencent à émerger, portant par exemple sur le cloud computing ou sur le financement de projets en lien avec la transition énergétique. «Nous développons actuellement une nouvelle solution de financement locatif pour les entreprises autour de l'efficience énergétique, illustre Cyril Marlaud, directeur général de Realease Capital. Elle pourrait par exemple servir au financement de meubles froids dans la grande distribution ou à la mise en place de systèmes d'éclairage LED.» CA L&F et BNP Paribas

Vers un nouveau coup de pouce fiscal en faveur de l'investissement locatif

- Lors de la présentation du Plan d'action pour la transformation numérique de l'industrie, le Premier ministre Edouard Philippe a annoncé fin septembre la mise en place d'une nouvelle incitation pour les PME à investir dans les technologies du futur. «Nous avons décidé d'introduire une mesure de suramortissement de 40 %, ouverte sur une période de deux ans. Concrètement, cela représentera jusqu'à 11 % de baisse du coût de l'investissement dans, par exemple, des machines de fabrication additive, des logiciels de gestion de la production ou encore des capteurs connectés.»
- Ce suramortissement rappelle celui déjà proposé aux entreprises entre avril 2015 et avril 2017. Le dispositif d'alors autorisait les entreprises à pratiquer, en sus de l'amortissement, une déduction fiscale supplémentaire correspondant à 40 % de la valeur d'origine d'un investissement dit «productif», comme par exemple l'achat d'un équipement industriel. Cette déduction pouvait être pratiquée par toutes les entreprises quels que soient leur taille ou leur secteur d'activité, dès lors qu'elles étaient assujetties à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu selon un régime réel d'imposition, dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux (BIC) ou des bénéfices agricoles (BA).

l'outil de gestion de parc mis à notre disposition ou encore l'automatisation des processus achats.» C'est d'ailleurs souvent sur la base des services proposés que les entreprises arrêtent leur choix de prestataires, avant même de parler de prix. «Même si les banques proposent globalement des tarifs plus attractifs que les sociétés de location financière, ces dernières sont généralement plus agiles et réactives dans la demande de souscription, témoigne Joffray Cottin. Ainsi, chaque année, nous faisons avec l'ensemble de nos équipes un point sur nos besoins en matériel et logiciel informatique puis négocions avec notre société de location financière Realease Capital une enveloppe globale de souscriptions dans laquelle nous puisions au fur et à mesure, en fonction de nos besoins.» Si toutes les conditions semblent réunies pour que le leasing poursuive sa montée en puissance en France, les observateurs attendent toutefois janvier 2019 pour ajuster leurs perspectives, du fait de l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16 (voir encadré ci-contre). Ce texte va obliger les entreprises à comptabiliser leurs loyers comme de la dette, ce qui pourrait en amener certaines à reconsiderer l'option d'une location au profit d'un achat. ■

Anne del Pozo @anne_delpozo

IFRS 16 : des effets incertains sur le marché de la location financière

- A partir du 1^{er} janvier 2019, les contrats de location mis en place par les sociétés ayant adopté le référentiel IFRS vont être affectés par une nouvelle norme comptable, IFRS 16. Celles-ci devront comptabiliser en dettes leurs contrats dont la durée et la valeur excèdent respectivement un an et 5 000 dollars équivalents, alors qu'ils sont actuellement traités en tant que charges. La charge de location à ce jour comptabilisée dans l'Ebitda sera ainsi remplacée par une charge d'amortissement et une

charge financière. En conséquence, cet indicateur va augmenter. «Elle aura également pour effet la reconnaissance d'un droit d'utilisation et d'une dette financière correspondante devant être enregistrés dans le compte de résultat des locataires», explique Guillaume Maureau, directeur général adjoint d'ALD Automotive. Dès lors, l'endettement des entreprises va lui aussi progresser. ● D'après les analystes, il est encore trop tôt pour connaître les effets que cette norme aura sur les organismes financiers. Selon les banques et certaines entreprises du CAC 40, IFRS 16 affecterait davantage la partie immobilière que la partie mobilière.